

14 déc 2017 -16:34

Appartient à [Conseil des ministres du 14 décembre 2017](#)

Accord de coopération relatif au financement des infrastructures ferroviaires stratégiques

Sur proposition du ministre chargé de la SNCB François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les trois régions, relatif au financement des infrastructures ferroviaires stratégiques.

Cet accord de coopération vise à garantir que le financement fédéral décidé le 31 mars 2017 (à savoir un milliard d'euros pour finaliser les projets d'infrastructures RER) ne puisse faire l'objet de réductions budgétaires, compte tenu de son utilité stratégique pour la mobilité des voyageurs et des marchandises en Belgique. Cette somme d'un milliard d'euros s'ajoute aux sources de financement du solde du Fonds RER libre d'affectation, soit 73.444.980,79 euros à la date du 1er janvier 2016, montant obtenu après déduction du montant des travaux RER déjà prévus dans les plans d'investissement 2017-2020 d'Infrabel et de la SNCB.

L'accord de coopération vise aussi à garantir la mise en oeuvre des préfinancements wallons encore disponibles pour que tous les travaux RER prévus sur le territoire wallon puissent être réalisés dans les meilleurs délais.

Les modalités de l'Accord de coopération seront précisées dans les accords de coopération d'exécution suivants :

- un accord de coopération d'exécution quadripartite pour les travaux du RER
- un accord de coopération d'exécution bilatéral pour les projets ferroviaires prioritaires flamands, c'est-à-dire les projets ferroviaires qui bénéficieront d'un financement additionnel de la part de la Région flamande
- un accord de coopération d'exécution bilatéral pour les projets ferroviaires prioritaires wallons c'est-à-dire les projets ferroviaires qui bénéficieront d'un financement additionnel de la part de la Région wallonne
- trois accords de coopération d'exécution bilatéraux pour les projets ferroviaires stratégiques eu égard aux priorités sur le territoire de chacune des trois régions, c'est-à-dire les projets ferroviaires qui seront entièrement financés par des fonds fédéraux

Un point concernant cet accord de coopération sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer
belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be